

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Plan de formation

2025-2027

INTRODUCTION

Rappels réglementaires et règlement du plan de formation

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 introduit le droit à la formation pour les agents de la fonction publique territoriale. Cette loi a été complétée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui rappelle l'obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel articulant les objectifs et les besoins de la collectivité en termes de services rendus, et ceux des agents en matière de compétences.

Cette loi distingue également les formations statutaires obligatoires et les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Le dernier plan de formation a été présenté au comité technique pour les années 2022 à 2025. Il est donc nécessaire de présenter à nouveau un plan de formation pour les trois années à venir.

LES OBJECTIFS DU PLAN DE FORMATION

S'inscrivant dans la politique RH définie par les élus, la formation professionnelle représente un outil de performance et un facteur de motivation offrant aux agents la possibilité de maintenir, développer ou renforcer leurs compétences et de s'adapter aux futurs changements organisationnels.

Il permet :

- Une vision à long terme en matière de formation,
- De répondre aux évolutions de la collectivité,
- D'assurer une meilleure adéquation entre les compétences détenues et mobilisées par les agents et celle exigées pour les emplois qu'ils occupent,
- D'accompagner les parcours professionnels des agents et leur évolution de carrière.

POURQUOI UN PLAN DE FORMATION ?

Evolutions du contexte juridique et organisationnel

- La loi n°84-594 du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, érige en principe le droit à la formation, décentralise la formation sur une base régionale en créant des établissements publics régionaux, gérés paritairement et assistés d'un conseil d'orientation et responsabilise les élus et leurs agents pour la conduite d'une politique de formation, par l'élaboration de plans de formation.
- Nouvelles missions, nouvelles responsabilités
- Rapprochement de l'administration et de la population

Evolutions des missions du service public

- Modernisation du service public
- Compétence des personnels accrue
- Satisfaction permanente des besoins de formation des agents
- Renforcement du management
- Renforcement de la culture générale

Plan de formation

Evolutions stratégiques et technologiques

- Evolution des technologies
- Adaptation à la situation économique

Evolutions des contraintes

- Maîtrise budgétaire et fiscale
- Maintien d'un effectif adapté

LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION

Trois catégories de formation sont offertes aux agents territoriaux :

1. Les formations statutaires obligatoires

- La formation d'intégration : Elle est la première étape de construction du parcours professionnel de l'agent. Elle concerne les agents des catégories A, B et C, nouvellement nommés dans leur cadre d'emploi suite à un concours ou dans le cadre de leur recrutement direct en catégorie C. Dispensée au cours de la première année qui suit la nomination de l'agent dans le cadre d'emploi comme stagiaire, elle est obligatoire pour que l'agent puisse être titularisé. Sa durée est de 5 jours pour un agent de catégorie C, et de 10 jours pour les agents de catégorie A et B.

Ces formations sont organisées et dispensées par le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT) pour les catégories B et C, et par les Instituts Nationaux Spécialisés d'Etudes Territoriales (INSET) pour les catégories A.

LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION

- Les formations de professionnalisation : De trois types, elles visent à permettre l'adaptation à l'emploi et le maintien à niveau des compétences.

La professionnalisation au premier emploi, dans les deux années suivant la nomination, elle a pour but de donner à l'agent les moyens d'assurer ses nouvelles fonctions, de permettre son adaptation à l'emploi qu'il occupe. Sa durée est de 3 à 10 jours pour un agent de catégorie C, et de 5 à 10 jours pour un agent de catégorie A ou B.

La professionnalisation tout au long de la carrière, d'une durée de 2 à 10 jours par période de 5 ans pour les agents de toutes les catégories. Elle a pour but de maintenir les connaissances à jour, actualiser les savoir-faire, développer de nouvelles compétences, d'adapter les pratiques au changement et à l'évolution des techniques.

La professionnalisation pour les agents accédant à un poste à responsabilité, formation de 3 à 10 jours, qui doit être suivie dans les 6 mois suivant l'affectation de l'agent. Elle a pour but de donner les moyens à l'agent d'assurer ses nouvelles responsabilités, d'acquérir ou développer des capacités à encadrer, manager et diriger une ou des équipes.

LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION

2. Les formations statutaires obligatoires

- La formation de perfectionnement n'est statutairement pas obligatoire et peut être suivie à tout moment de la carrière, à la demande de l'agent ou de la collectivité. L'agent peut en bénéficier sous réserve des nécessités de service.
- La formation préparatoire aux concours et examens professionnels permet à l'agent de suivre des cours pour accéder à un nouveau grade ou cadre d'emplois par la voie du concours ou examen professionnel. Son organisation incombe au CNFPT qui prend en charge les frais d'hébergement et de restauration.
- La formation relative à la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française.
- Les formations hygiène et sécurité, à l'initiative de la collectivité qui a des obligations dans ce domaine en matière de formation.

LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION

3. Les formations personnelles à l'initiative de l'agent (liste non exhaustive)

- La mise en disponibilité pour études et recherches d'intérêt général,
- Le congé de formation professionnelle,
- Le congé pour bilan de compétences,
- Le congé pour Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- Le congé de formation syndicale.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Parmi les autres dispositifs de formation et d'outils d'accompagnement RH, et de gestion des compétences, le **Compte Personnel de Formation (CPF)** est ouvert aux agents de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2017, se substituant au Droit Individuel de la Formation. Il concerne les fonctionnaires et agents contractuels quelle que soit la durée de leur contrat. Il permet aux agents d'acquérir des droits à la formation et de les mobiliser tout au long de la vie professionnelle. Il peut être utilisé dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle, développer de nouvelles compétences, préparer un concours ou examen professionnel dans la FPT.

LES CONDITIONS D'ACCES AUX FORMATIONS

- **La procédure d'inscription**

Pour une formation dans le cadre du travail, aucune inscription directe n'est autorisée. L'agent doit procéder à une demande de formation sur le site du CNFPT (accès personnel) qui devra être, par la suite, validée par le chef de service, et la direction générale.

- **Les frais de formation**

Les frais des formations validées par l'employeur et inscrites au plan de formation sont à la charge de la collectivité. Pour certains types de formation, notamment les formations statutaires d'intégration, certaines formations de professionnalisation ou de perfectionnement, le CNFPT verse une participation financière pour la prise en charge des frais de déplacement, calculée sur des bases forfaitaires.

En revanche, les frais de déplacement pour les préparations aux concours et examens sont remboursés par la collectivité (cf délibération du conseil municipal du 25 septembre 2009).

LA DÉFINITION DES AXES PRIORITAIRES DE FORMATION

Trois axes prioritaires ont été retenus dans le cadre de ce nouveau plan de formation, à partir et en cohérence avec la stratégie définie par Monsieur le Maire et les élues déléguées aux Ressources Humaines :

- **Améliorer les conditions de travail par une culture de prévention des risques professionnels :**
Obligations réglementaires, prévention, sécurité bâtiment, RPS, HACCP, gestes postures, habilitations...
- **Renforcer la professionnalisation des agents :** accompagner les équipes éducatives et sociales, professionnaliser les équipes techniques, développer les compétences des fonctions supports, numérique, communication, les entretiens professionnels, développer les compétences en général...
- **Développer une culture et des valeurs communes :** pratiques managériales, culture territoriale, intégration, préparation aux concours, développer cohésion et bien-être, co-construction, accompagnement aux changements, conforter les connaissances en culture territoriale et déontologie...

Axe 1 : Améliorer les conditions de travail par une culture de prévention des risques professionnels

Formation secours et manipulation des outils (incendies, défibrillateurs...)

INTITULE	SERVICE CONCERNE	OBJET DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE jours	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
			2025	2026	2027				Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Formation 1er secours PS1	Tous services	Savoir gérer un problème en présence du public	20	10	10	1	SDIS	620€ par journée	x				
Formation évacuation des locaux et extincteurs	Tous services	Manipuler les extincteurs	12	12	12	0,5	CNFPT	-		x		x	
Sauveteur et secouriste du travail	Assistants de prévention	Prévention des risques professionnels	2	-	2	1	CNFPT	-				x	
Recyclage geste des premiers secours - SST	Tous services	Prévention des risques professionnels	3	-	2	1	CNFPT	-		x			
AFGSU 2 recyclage	crèche	Prévention des risques professionnels	2	3	0	1	LENVAL	400 €				x	
AFGSU 2 initial	crèche	Prévention des risques professionnels	1	-	-	3	LENVAL	400 €				x	
La prévention des risques liés aux TMS	Tous services	Prévention des risques professionnels	1	1	1	1	CNFPT	-	x				

Lutte contre les accidents de travail

INTITULE	SERVICE CONCERNE	OBJET DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE jours	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
			2025	2026	2027				Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Formation assistant de prévention	Pôle technique	Prévention des accidents de travail	1	1	1	2	CNFPT	-		x			
Formation assistant de prévention	Administratif	Prévention des accidents de travail	1	1	1	2	CNFPT	-		x			

Habilitation

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_14-DE
Reçu le 01/04/2025

INTITULE

SERVICE
CONCERNE

INTITULE	SERVICE CONCERNE	OBJET DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
			2025	2026	2027	jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Habilitation électrique	Pôle technique	Habilitation pour manipuler les bases de l'électricité	5	1	1	1,5	Entreprise privée	1 485 €				x	
AIPR	Tous services	L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux	10	-	-	1	Entreprise privée	590 €				x	

Hygiène et sécurité alimentaire

INTITULE	SERVICE CONCERNE	OBJET DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
			2025	2026	2027	jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
L'hygiène des aliments en production de repas	Cantines	Participer à la démarche qualité	2	2	2	1	CNFPT	-		x			
L'hygiène des aliments en production de repas	Crèche	Participer à la démarche qualité	1	1	1	1	CNFPT	-		x			

Axe 2 : Renforcer la professionnalisation des agents

AR - Préfecture

006-210600110-20250325-250325_14-DE
Reçu le 01/04/2025

Administratif

INTITULE	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
	2025	2026	2027	Jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Le contentieux en matière d'état-civil	1	-	-	2	CNFPT	-	x				
Le nom de famille et le prénom	1	-	-	2	CNFPT	-	x				
Initiation à la détection des faux documents	-	1	-	2	CNFPT	-	x				
Les actes de décès	-	1	-	1	CNFPT	-	x				
La rédaction d'une lettre administrative et d'un courriel	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Les actes de naissance et de reconnaissance	1	-	-	1	CNFPT	-	x				
Le contentieux en matière d'état civil	-	1	1	2	CNFPT	-	x				
Initiation à la détection des faux documents	-	1	-	2	CNFPT		x				
Le nom de famille et le prénom	1	1	-	2	CNFPT	-	x				
La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
Les actes de mariage	1	1	1	1	CNFPT	-	x				
Les actes de décès	1	1	1	1	CNFPT	-	x				
Le pilotage de projet : le cadrage (module 1)	2	-	-	3	CNFPT	-	x				
La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	1	1	-	2	CNFPT	-	x				
Les régies d'avances et de recettes	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Les employeurs publics territoriaux au défi de la fidélisation	1			1	CNFPT	-	x				
Excel - niveau 1	3	3	3	2	CNFPT	-		x			
Excel - niveau 2	3	3	3	2	CNFPT	-		x			
Excel - niveau 3	3	3	3	2	CNFPT	-		x			
Outlook- niveau 1	2	2	2	2	CNFPT	-		x			
Outlook- niveau 2	2	2	2	2	CNFPT	-		x			
Outlook- niveau 3	2	2	2	2	CNFPT	-		x			
Les arrêtés de police du Maire	1	-	-	1	CNFPT		x				
La comptabilité M57 applicable aux entités territoriales à caractère administratif (communes, EPCI, régions, départements, métropoles)	1	-	-	1	CNFPT	-	x				

INTITULE	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
	2025	2026	2027	Jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
La pose du carrelage et de la faïence	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
La préparation et la peinture de tous types de support	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
La signalisation temporaire des chantiers sur la voirie	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
L'initiation à la maçonnerie	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Permis côtier	4	-	-	4	Eole permis bateau	1 932 €					x
L'entretien des cimetières sans pesticides	1	-	-	2	CNFPT	-	x				

Crèche

INTITULE	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
	2025	2026	2027	Jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Les écrans chez le jeune enfant de 0 à 3 ans	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Attachement, séparations et retrouvailles en petite enfance (0-4 ans)	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
Les pleurs et les colères de l'enfant de 0 à 3 ans	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
L'autisme : trouble envahissant du développement	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
La parentalité : les clés	1	1	1	1	autre	-	x				

ALSH/sports

INTITULE	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
	2025	2026	2027	Jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
L'atelier d'arts plastiques avec des enfants (3 à 6 ans)	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
L'autisme : trouble envahissant du développement	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
La relaxation ludique pour les 3-6 ans - apaisement pour tous, professionnels et enfants	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire, extra et péri-scolaire	1	1	1	3	CNFPT	-	x				

AR Prefecture INTITULE 006-210600110-20250325-230925_14-DE Reçu le 01/04/2025	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
	2025	2026	2027	Jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
L'interculturalité dans l'accompagnement éducatif	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Les relations parents-professionnels dans le secteur de l'animation, en milieu scolaire et périscolaire	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
Sensibilisation à la langue des signes	1	1	1	5	CNFPT	-	x				
La politique d'accueil en milieu scolaire et extrascolaire d'un jeune en situation de handicap	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
Les jeux traditionnels adaptés au plein air	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
Les activités physiques pour les 6 à 12 ans	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
L'animation des activités sport/santé	1	1	1	3,5	CNFPT	-	x				
L'adaptation des activités physiques et sportives aux publics en situation de handicap	1	1	1	3,5	CNFPT	-	x				

Affaires sociales

INTITULE	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
	2025	2026	2027	Jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Le langage dans la relation enfants-ATSEM	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Le rôle et les missions de l'ATSEM sur le temps scolaire	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
L'autisme : trouble envahissant du développement	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
L'ATSEM dans les temps périscolaires	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Les soins et la santé de l'enfant en école maternelle 3-6 ans	1	1	1	2	CNFPT	-	x				

Restauration AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_14-DE
Reçu le 01/04/2025

INTITULE

	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
	2025	2026	2027	Jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Le nettoyage des locaux et matériels en restauration collective	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
L'hygiène des aliments en distribution de repas	1	1	1	1	CNFPT	-	x				
L'entretien des locaux, le Plan de Nettoyage et de Désinfection	1	1	1	1	CNFPT	-	x				
Appliquer les règles d'hygiène et sécurité alimentaire en restauration collective	1	1	1	1	CNFPT	-	x				

Police municipale -CSUI

INTITULE	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
	2025	2026	2027	jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Formation au maniement des armes	10	10	10	0,5	CNFPT	840 €				x	
Formation initiale obligatoire	-	-	-	60	CNFPT	Rémunération de l'agent				x	
Formation continue obligatoire	1	1	1	4	CNFPT	125€ par jour				x	
Les pouvoirs de police du maire	1	1	1	2	CNFPT	125€ par jour				x	
Gestion administrative d'un poste de Police Municipale	1	1	1	2	CNFPT	125€ par jour				x	
La circulation routière : fondamentaux et évolutions législatives et réglementaires du code de la route	1	1	1	3	CNFPT	125€ par jour				x	
Brigade de nuit et vie nocturne	1	1	1	1	CNFPT	125€ par jour				x	
La réglementation française en matière d'armes	1	1	1	1	CNFPT	125€ par jour				x	
L'occupation du domaine public, de ses dépendances et des voies ouvertes à la circulation	1	1	1	1	CNFPT	125€ par jour				x	
Prérogatives et missions des opérateurs de vidéo-protection	1	-	-	5	CNFPT	125€ par jour				x	
La réglementation française en matière d'armes	1	1	1	1	CNFPT	125€ par jour				x	
Les arrêtés de police du Maire	3	1	1	1	CNFPT	125€ par jour				x	

Axe 3: Développer une culture et des valeurs communes

006-210600110-20250325-250325_14-DE
Reçu le 01/04/2025

AR Préfecture
Management

INTITULE	SERVICE CONCERNE	OBJET DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE Jours	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
			2025	2026	2027				Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Le rôle et le positionnement en tant que responsable de service	Pôle petite enfance affaires scolaires jeunesse et sports	prise de poste à responsabilité	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Le passage de collègue à cheffe ou chef	Divers services	prise de poste à responsabilité	1	1	1	2,5	CNFPT	-	x				
L'animation de réunion d'équipe ou de service	Administratif	professionnalisation	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
La motivation au travail : un outil managérial	Administratif	professionnalisation	1	1	1	2	CNFPT	-	x				
Le tableau de bord comme outil de pilotage de son service ou de sa direction	Administratif	professionnalisation	1	1	1	3	CNFPT	-	x				
Les employeurs publics territoriaux au défi de la fidélisation	Administratif	professionnalisation	1	-	-	1	CNFPT	-	x				
L'intelligence émotionnelle : un enjeu humain, managérial et stratégique	Administratif	professionnalisation	1	1	1	2	CNFPT	-	x				

Concours- examen professionnel et VAE

INTITULE	SERVICE CONCERNE	OBJET DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE Jours	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
			2025	2026	2027				Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Préparation concours rédacteur	Pôle technique	Changement de catégorie	1	-	-	-	CNFPT	-					x
Préparation concours rédacteur	Administratif	Changement de catégorie	-	-	3	-	CNFPT	-					x
Préparation concours technicien	CTM	Changement de catégorie	1	-	-	-	CNFPT	-					x
Préparation concours technicien principal de 2ème classe	Pôle technique	Avancement de grade	-	1	-	-	CNFPT	-					x
VAE Auxilaire de puériculture	Crèche	Formation personnelle	1	-	-	-	CNFPT	-					x

Une préparation accordée sous réserve de nécessité de service et une fois par grade

006-210600110-20250325-250325_14-DE
Reçu le 01/04/2025

INTITULE	SERVICE CONCERNE	OBJET DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS PREVUS			DUREE	ORGANISME	COUT	TYPE DE FORMATION				
			2025	2026	2027	Jours			Prof.	Perf.	CPF	Obligatoire	Autres
Formation d'intégration de catégorie C	Cantine maternelle	Titularisation	1	1	1	5	CNFPT	-				x	Intégration
Formation d'intégration de catégorie C	CTM /Entretien	Titularisation	1	2	2	5	CNFPT	-				x	Intégration
Formation d'intégration de catégorie C	ALSH	Titularisation	1	1	-	5	CNFPT	-				x	Intégration
Formation d'intégration de catégorie C	Crèche	CDI	1	-	-	5	CNFPT	-				x	Intégration
Formation d'intégration de catégorie C	Crèche	Titularisation	-	1	2	5	CNFPT	-				x	Intégration
Formation d'intégration de catégorie B	Pôle technique	Changement de catégorie	-	1	-	5	CNFPT	-				x	Intégration